



**ADDITIF AU RAPPORT
DE LA
COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR
L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT
DE LA COREE**

ASSEMBLEE GENERALE

**DOCUMENTS OFFICIELS : DIX-HUITIEME SESSION
SUPPLEMENT N° 12A (A/5512/Add.1)**

NATIONS UNIES

**ADDITIFS AU RAPPORT
DE LA
COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR
L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT
DE LA COREE**

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : DIX-HUITIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 12A (A/5512/Add.1)



NATIONS UNIES

New York, 1963

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Lettre d'envoi	1
Premier additif au rapport	3
Lettre d'envoi	5
Deuxième additif au rapport	7

PREMIER ADDITIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE

Lettre d'envoi

Le 21 novembre 1963

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément aux dispositions du paragraphe 2, alinéa c, de la résolution 376 (V) adoptée par l'Assemblée générale le 7 octobre 1950, j'ai l'honneur de faire tenir à Votre Excellence, au nom de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, son additif, en date du 21 novembre 1963, au rapport annuel pour qu'il soit présenté à l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session ordinaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président,

(Signé) N. A. J. DE VOOGD

Son Excellence U Thant
Secrétaire général
Organisation des Nations Unies
New York

Observation de l'élection présidentielle de la République de Corée

1. Conformément au mandat que lui a donné l'Assemblée générale, la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (CNUURC) a observé dans tout le pays l'élection présidentielle de la République de Corée, qui a eu lieu le 15 octobre 1963. Un fait très significatif doit être noté à ce propos : si les gouvernements précédents ont amplement aidé et facilité l'observation par la CNUURC des faits politiques intérieurs, y compris les élections, le gouvernement actuel a été le premier à prendre l'initiative d'inviter la CNUURC à procéder à cette observation, dans le cas du référendum national de décembre 1962 sur les amendements à la Constitution, dans celui de l'élection présidentielle d'octobre 1963 et dans celui des élections à l'Assemblée nationale qui ont eu lieu en novembre 1963.

2. Dans le cas de l'élection présidentielle, la Commission a constitué neuf équipes d'observation qui ont passé six jours, du 12 au 19 octobre 1963, dans huit des neuf provinces et dans les villes de Séoul et de Pusan. Ces équipes ont parcouru environ 4 400 milles et observé le déroulement de l'élection dans 20 villes, 51 *guns* ou *kus* et de nombreux *ups*, *myuns* et *ris*¹. Le 15 octobre, jour de l'élection, les équipes ont observé le déroulement du vote dans 150 bureaux de vote et ont assisté au dépouillement du scrutin dans 24 bureaux de dépouillement. Les équipes ont pu observer librement et sans aucune restriction.

3. Les équipes ont eu des entretiens avec les commissions électorales, locales ou provinciales, les représentants des partis politiques et les rédacteurs en chef des journaux locaux. En outre, les équipes ont eu toutes facilités pour s'entretenir avec de nombreux citoyens de toute catégorie. Chaque fois qu'il y avait lieu, ces entretiens étaient privés. Des visites de courtoisie ont également été faites aux autorités provinciales ou locales.

4. A leur retour à Séoul, les neuf équipes d'observation ont rendu compte oralement à la Commission, à la séance plénière du 18 octobre 1963. Par la suite, chaque équipe a présenté son rapport écrit ; les rapports écrits des équipes, leurs déclarations et les délibérations y relatives forment la base du présent additif.

5. Dans un communiqué de presse en date du 8 octobre, la Commission a annoncé qu'elle exposerait ses conclusions, ainsi que d'autres points relevant de son mandat, dans un additif au rapport annuel qu'elle avait présenté à l'Assemblée générale pour sa dix-huitième session². La Commission a ajouté qu'elle était, d'ores et déjà, en mesure de déclarer, sur la base des observations de ses neuf équipes, que les opérations de vote "avaient été organisées proprement et s'étaient déroulées d'une façon correcte et ordonnée".

¹ *Gun* = département ; *ku* = arrondissement urbain ; *up* = ville ; *myun* = commune ; *ri* = subdivision de *myun*.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément n° 12 (A/5512).

6. Les résultats de l'observation, par la CNUURC, de la récente élection présidentielle peuvent se résumer comme suit :

7. La Commission a donné toute l'ampleur possible aux trois phases de son observation : la période pré-électorale, le jour de l'élection et la période postélectorale. Ses conclusions se fondent sur chacune de ces trois phases d'observation.

8. Au cours de l'observation de l'élection, les équipes, en rendant visite aux fonctionnaires de l'Etat et en s'entretenant avec les membres des commissions électorales et ceux des partis et avec des particuliers, ont pu constater que les campagnes d'information concernant les opérations de vote et les campagnes électorales des partis s'étaient, en général, effectuées correctement, de même que l'établissement des listes d'électeurs. Il n'y a eu qu'un minimum de plaintes.

9. Les critiques dirigées contre le gouvernement et contre le parti gouvernemental, le Parti républicain démocrate (PRD), n'ont pas été aussi vives qu'on aurait pu le penser, même de la part des dirigeants du parti d'opposition Minjong Dang (Parti du gouvernement civil) ; elles visaient surtout l'organisation, jugée "prématurée" du PRD et la mise à sa disposition de fonds excessifs, ce qui aurait constitué un handicap grave pour l'opposition³.

10. Il y a lieu de mentionner à ce propos que, dans la plupart des régions visitées, seuls le PRD et le Minjong Dang avaient des bureaux, d'où l'on peut conclure que seuls ces deux partis étaient généralement considérés comme se disputant l'élection.

11. Le jour même de l'élection, les équipes d'observation n'ont relevé aucune irrégularité flagrante ni importante dans les opérations de scrutin ou de dépouillement. Quelques dérogations mineures à la procédure électorale ont été signalées, mais il s'agissait essentiellement d'omissions malencontreuses et non d'actes prémédités. Dans l'ensemble, les opérations de scrutin se sont déroulées correctement, dans un climat de liberté d'ordre et de tranquillité. Les équipes n'ont vu de personnes non autorisées dans aucun bureau de vote ; elles n'ont rencontré que rarement des agents de police, d'ailleurs sans armes, sauf en dehors des limites légalement assignées aux bureaux de vote. En outre, les dispositions matérielles prises dans ces bureaux et aux alentours étaient pleinement conformes aux prescriptions de la loi.

12. Les équipes d'observation ont reçu partout l'accueil le plus cordial. Aucun bureau de vote ne leur a refusé l'accès, ni fixé de terme à leur visite ; nulle part elles n'ont dû attendre longtemps pour être admises dans la salle du scrutin. Ceci atteste le soin que la Commission électorale centrale avait pris d'informer

³ Il convient de signaler, toutefois, que la justice a été saisie de plusieurs accusations concernant la validité de l'élection elle-même, y compris l'éligibilité du candidat du PRD, et dirigées contre le Président élu et contre la Commission électorale centrale ; l'une de ces actions a été intentée par M. Yoon Bo Sun, du Minjong Dang (Parti du gouvernement civil), le 14 novembre 1963. Au moment de la transmission du présent additif au rapport annuel, ces affaires étaient en cours d'instruction.

ses fonctionnaires de tout grade de l'invitation faite aux équipes de la CNUURC à visiter les bureaux de vote sur toute l'étendue du territoire de la République de Corée.

13. D'autre part, les équipes d'observation ont pu assister, en général, aux opérations, tant lors de l'ouverture du premier bureau de vote que lors de la clôture du scrutin dans le dernier bureau visité. Les équipes se sont accordées à reconnaître que, dans tous les bureaux visités, les opérations se déroulaient, en général, très correctement et d'une façon conforme à la loi. Les représentants des partis, interrogés soit à l'intérieur, soit à proximité de la plupart des bureaux de vote, ont en général attesté la sincérité des opérations électorales, tout au moins dans les bureaux confiés à leur surveillance. Les plaintes présentées aux équipes dénonçaient un petit nombre de cas de double vote ou de vote d'électeur fictif.

14. De même, dans la mesure où la Commission a pu l'observer, le dépouillement du scrutin s'est fait conformément à la loi en vigueur.

15. Pendant la période postélectorale, les équipes, avant de rentrer à Séoul, ont pu se procurer, auprès des autorités publiques et des commissions électorales, les résultats définitifs, ou peu s'en faut, pour les circonscriptions visitées. D'une façon générale, les personnes interrogées, membres des partis ou particuliers, ont attesté ou reconnu la sincérité des opérations électorales, notamment en ce qui concerne le scrutin et son dépouillement.

16. Les résultats définitifs de l'élection indiquent que, sur 12 985 015 électeurs inscrits, 11 036 175, soit

84,99 p. 100, ont pris part à l'élection. Entre les deux adversaires principaux, l'écart est faible: M. Park Chung Hee a reçu 4 702 640 voix, soit 42,61 p. 100 du total, et M. Yoon Bo Sun 4 546 614 voix, soit 41,19 p. 100 du total. L'écart est donc de 156 026 (1,42 p. 100).

*
* *

Le présent additif au rapport annuel est communiqué au Secrétaire général pour être présenté à l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session ordinaire, conformément aux dispositions du paragraphe 2, alinéa c. de la résolution 376 (V) du 7 octobre 1950.

FAIT au siège de la Commission, à Séoul (Corée), le vingt et un novembre mil neuf cent soixante-trois.

(Signé) Geoffrey V. BRADY (*Australie*)

R. SUÁREZ BARROS (*Chili*)

N. A. J. DE VOOGD (*Pays-Bas*)

K. N. SHEIKH (*Pakistan*)

Tiburcio C. BAJA (*Philippines*)

Chan ANSUCHOTE (*Thaïlande*)

Muammer BAYKAN (*Turquie*)

Le Secrétaire principal,

Ismail R. KHALIDI

DEUXIEME ADDITIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE

Lettre d'envoi

Le 29 novembre 1963

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément aux dispositions du paragraphe 2, alinéa c, de la résolution 376 (V), adoptée par l'Assemblée générale le 7 octobre 1950, j'ai l'honneur de faire tenir à Votre Excellence, au nom de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, son additif, en date du 29 novembre 1963, au rapport annuel pour qu'il soit présenté à l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session ordinaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président,

(Signé) N. A. J. DE VOOGD

Son Excellence U Thant
Secrétaire général
Organisation des Nations Unies
New York

DEUXIEME ADDITIF AU RAPPORT

Observation des élections à l'Assemblée nationale de la République de Corée

1. La Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (CNUURC) a observé dans tout le pays le déroulement des élections à l'Assemblée nationale de la République de Corée. Elle a procédé à cette observation en vertu du mandat qu'elle tient de l'Assemblée générale des Nations Unies et sur l'invitation émanant du Gouvernement de la République de Corée et de la Commission électorale centrale.

2. La CNUURC a constitué à cet effet huit équipes d'observation qui ont opéré du 24 au 28 novembre 1963 dans les deux villes de Séoul et de Pusan et dans huit des neuf provinces du pays. Les équipes ont parcouru environ 5 400 milles et observé dans le détail le déroulement des opérations dans plus de 50 villes, *guns* ou *kus*, ainsi que dans de nombreux *ups*, *myuns* et *ris*⁴. Le 26 novembre, jour des élections, elles ont observé le scrutin dans 186 bureaux de vote et le dépouillement dans 39 bureaux de dépouillement. Les déplacements des équipes n'ont été soumis à aucune restriction et elles ont pu suivre leur itinéraire comme elles l'entendaient. Tout comme lors des précédentes opérations d'observation de la CNUURC, les itinéraires n'avaient pas été annoncés à l'avance.

3. Les membres des commissions électorales, à tous les échelons, les représentants des partis politiques et leurs candidats ont été interrogés chaque fois que l'occasion s'en présentait, de même que les rédacteurs en chef et le personnel des journaux locaux. Les équipes ont en outre rendu visite aux gouverneurs, aux maires et à d'autres fonctionnaires de l'Etat en vue de recueillir des renseignements sur les questions relatives aux élections. Elles se sont également entretenues avec de nombreux citoyens, de diverses catégories sociales ou économiques, afin de connaître leur opinion sur les élections. Chaque fois qu'il y avait lieu, ces entretiens étaient privés.

4. Dans toute la mesure possible, l'observation a porté sur la période préélectorale, le jour des élections et la période qui a suivi immédiatement le scrutin. Les équipes ont prêté l'attention voulue à la situation générale ainsi qu'à l'état de l'opinion, aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Le jour des élections, aucune irrégularité notable n'a été constatée dans les opérations de vote ou de dépouillement du scrutin d'une façon générale; ces opérations se sont déroulées librement, dans l'ordre et dans le calme, et conformément aux dispositions de la loi.

5. La Commission donnera, dans son prochain rapport annuel, son appréciation d'ensemble sur ces élections, et notamment sur un certain nombre d'allégations faites, tant par le parti gouvernemental que par l'opposition, au sujet d'opérations de vote ou de dé-

pouillement du scrutin qui leur paraissaient contestables, ainsi que d'irrégularités qui se seraient produites au cours de la période préélectorale. Le gouvernement a déclaré que les irrégularités dénoncées feraient l'objet d'une information et que les coupables seraient sévèrement punis.

6. Les résultats définitifs des élections indiquent que, sur 13 344 149 électeurs inscrits, 9 622 183, soit 72,1 p. 100, y ont pris part⁵. Sur ce total, 3 112 985 électeurs, soit 33,5 p. 100, ont voté pour le Parti républicain démocrate, parti gouvernemental, lequel a ainsi obtenu 110 sièges à l'Assemblée nationale, dont 22 au titre de la représentation proportionnelle⁶. Le Minjong Dang (parti du gouvernement civil) de l'ancien Président Yoon Bo Sun a obtenu 1 870 976 voix, (20,2 p. 100), ce qui lui a donné 41 sièges, dont 14 au titre de la représentation proportionnelle. Le parti démocrate, le parti populaire et le parti démocrate libéral ont remporté 2 838 311 voix (30,5 p. 100), ce qui leur a valu 24 sièges, dont 8 au titre de la représentation proportionnelle. Le parti démocrate a obtenu 13 sièges, le parti populaire deux sièges, et le parti démocrate libéral neuf sièges.

7. Se fondant sur son observation du scrutin et du dépouillement, la Commission conclut que les récentes élections à l'Assemblée nationale se sont déroulées dans la paix, l'ordre et l'équité.

*
* *

Le présent additif au rapport annuel est communiqué au Secrétaire général pour être présenté à l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session ordinaire, conformément aux dispositions du paragraphe 2, alinéa c, de la résolution 376 (V) du 7 octobre 1950.

FAIT au siège de la Commission, à Séoul (Corée), le vingt novembre mil neuf cent soixante-trois.

(Signé) Geoffrey V. BRADY (*Australie*)

R. SUÁREZ BARROS (*Chili*)

N. A. J. DE VOOGD (*Pays-Bas*)

K. N. SHEIKH (*Pakistan*)

Tiburcio C. BAJA (*Philippines*)

Chan ANSUCHOTE (*Thaïlande*)

Muammer BAYKAN (*Turquie*)

Le Secrétaire principal,

Ismail R. KHALIDI

⁵ Le vote n'était pas obligatoire; dans chaque circonscription électorale, le candidat qui avait obtenu le plus grand nombre de voix a été proclamé élu.

⁶ Pour ce qui concerne ce système, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément n° 12 (A/5512)*, annexe IV, D, art. 124.

⁴ Voir la note 1.

ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES ET DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE SONT EN VENTE

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD: VAN SCHAİK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.
CAMEROUN: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAİN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.
DIFFUSION INTERNATIONALE CAMEROUNAISE
DU LIVRE ET DE LA PRESSE, Sangmelima.
CONGO (Léopoldville): INSTITUT POLITIQUE
CONGOLAIS
B. P. 2307, Léopoldville.
ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL PRESS AGENCY
P. O. Box 120, Addis-Abeba.
GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.
KENYA: THE E.S.A. BOOKSHOP
Box 30167, Nairobi.
MAROC: CENTRE DE DIFFUSION DOCUMENTAIRE
DU B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.
RÉPUBLIQUE ARABE UNIE: LIBRAIRIE
"LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ"
9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.
RHODÉSIE DU SUD: THE BOOK CENTRE
First Street, Salisbury.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: SALES SECTION,
UNITED NATIONS, New York

AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINE: EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A.
Alsina 500, Buenos Aires.
BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.
BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291.
Rio de Janeiro.
CHILI:
EDITORIAL DEL PACIFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS
Casilla 205, Santiago.
COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.
COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.
CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.
ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA
Casilla 362, Guayaquil.
GUATEMALA: SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA
6a Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.
HAÏTI: LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE"
Port-au-Prince.
HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA
Tegucigalpa.
MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.
PANAMA: JOSE MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.
PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS
DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.
PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL DEL PERU, S. A.,
Casilla 1417, Lima.
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: LIBRERIA DOMINICANA
Mercedes 49, Santo Domingo.
SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida sur 37, San Salvador.
URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES,
PROF. H. D'ELIA
Plaza Cagancha 1342, 1^o piso, Montevideo.
VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

ASIE

BIRMANIE: CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT
Rangoon.

CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.
CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244, Colombo.
CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.
CORÉE (RÉPUBLIQUE DE): EUL-YOO PUBLISHING
CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.
HONG-KONG: THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.
INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras et New Delhi.
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta et New Delhi.
P. VARADACHARY & COMPANY
Madras.
INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Djakarta.
JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD.
Lahore.
THOMAS & THOMAS
Karachi.
PHILIPPINES: ALEMAR'S BOOK STORE
769 Rizal Avenue, Manila.
POPULAR BOOKSTORE
1573 Doroteo Jose, Manila.
SINGAPOUR: THE CITY BOOK STORE, LTD.
Collyer Quay.
THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD.
56 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
NIBONDH & CO., LTD.
New Road, Sikak Phya Sri, Bangkok.
SUKSAPAN PANIT
Anson 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.
VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU): LIBRAIRIE-
PAPETERIE XUÂN THU
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D'):
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).
AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY
Graben 31, Wien, I.
B. WÜLLERSTORFF
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.
GEORG FROMME & CO., Spengergasse 39, Wien, V.
BELGIQUE: AGENCE ET MESSAGERIES DE LA
PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.
BULGARIE: RAZNOÏZOS, 1, Tzar Assen, Sofia.
CHYPRE: PAN PUBLISHING HOUSE
10 Alexander the Great Street, Strouvolos.
DANEMARK: EJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.
ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11 Ronda Universidad, Barcelona.
LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.
FINLANDE: AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.
FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (V^e).
GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.
HONGRIE: KULTURA, P. O. Box 149, Budapest 62.

IRLANDE: STATIONERY OFFICE
Dublin.
ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR
EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavik.
ITALIE: LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze,
et Via Paolo Mercuri 19/B, Roma.
LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSCHSCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.
NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.
PAYS-BAS: N.V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
POLOGNE: PAN, Pałac Kultury i Nauki, Warszawa.
PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 rua Aurea, Lisboa.
ROUMANIE: CARTIMEX, Str. Aristide Briand 14-18,
P. O. Box 134-135, Bucaresti.
ROYAUME-UNI: H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E.1
(et agences HMSO à Belfast, Birmingham,
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).
SUÈDE: C. E. FRITZE'S KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.
SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.
Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT
Kirchgasse 17, Zürich 1.
TCHÉCOSLOVAQUIE: ARTIA LTD., 30 v^e Smečkáč,
Praha, 2.
ČESKOSLOVENSKÝ SPISOVATEL
Národní Třída 9, Praha 1.
TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES:
MEJDOUNARODNAJA KNIGA
Smolenskaia Plochtchad, Moskva.
YUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOŽBA
Ljubljana, Slovenie.
DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
PROSVJETA
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

MOYEN-ORIENT

IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP
Baghdad.
ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.
JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.
LIBAN: KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

Océanie

AUSTRALIE:
WEA BOOKROOM, University, Adelaide, S.A.
UNIVERSITY BOOKSHOP, St. Lucia, Brisbane, Qld.
THE EDUCATIONAL AND TECHNICAL BOOK AGENCY
Parap Shopping Centre, Darwin, N.T.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
Monash University, Wellington Road, Clayton, Vic.
MELBOURNE CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
10 Bowen Street, Melbourne C.1, Vic.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
363 Swanston Street, Melbourne, Vic.
THE UNIVERSITY BOOKSHOP, Nedlands, W.A.
UNIVERSITY BOOKROOM
University of Melbourne, Parkville N.2., Vic.
UNIVERSITY CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
Manning Road, University of Sydney, N.S.W.
NOUVELLE-ZÉLANDE
GOVERNMENT PRINTING OFFICE
Private Bag, Wellington
(et Government Bookshops à Auckland,
Christchurch et Dunedin)